

ABONNEMENTS (PARIS)

Trois mois : 14 fr. — Six mois : 28 fr. — Un an : 56 fr.

LES ABONNEMENTS DURÉENT DES 1^{er} ET 10 DE CHAQUE MOIS.

Un numéro (à Paris) 15 centimes.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer.

PARIS, 4 SEPTEMBRE

BULLETIN DU JOUR

Nos désastres militaires sont malheureusement encore plus grands qu'on ne l'avait annoncé hier à la Chambre. Il ne reste plus rien de l'armée de Mac-Mahon. Tout ce qu'en avait épargné le feu de l'ennemi, tout ce qui n'avait pas été fait prisonnier ou résolué en Belgique, 40,000 hommes, dit-on, a mis bas les armes et s'est rendu à discrétion. Le soir du 1^{er} septembre, à cinq heures, Mac-Mahon était définitivement écrasé, acculée sous les murs de Sedan, entourée par deux armées qui, malgré leurs pertes, ne comprenaient encore pas moins de 250,000 hommes. C'est le 2 septembre, vers une heure, suivant une dépêche du roi de Prusse, qu'a été conclue cette capitulation douloureuse, qui sera la page la plus sinistre de l'histoire de nos malheurs ; elle a été signée par le général Wimpffen, auquel le maréchal Mac-Mahon, blessé, avait cédé le commandement. Au moment de la catastrophe, Napoléon III était encore à Sedan ou aux environs ; il est aux mains des Prussiens, et le roi de Prusse annonce, dans une dépêche à la reine, qu'il fixera le lieu de sa résidence.

L'anéantissement de l'armée de Mac-Mahon, en ouvrant définitivement à l'ennemi le chemin de Paris, donne à la situation un caractère de gravité suprême. La patrie est en danger. L'heure est venue des grandes résolutions. La population est frémissante, on est prêt à tous les dévouements, à tous les sacrifices. Au moment où nous écrivons, la garde nationale est en mouvement ; elle se rend à l'Assemblée pour lui demander de prouver par ses actes qu'elle est pleinement à la hauteur des circonstances et pour appuyer de ses voix la proposition de déchéance faite hier par M. Jules Favre ; elle doit demander, en outre, satisfaction pour l'inqualifiable charge exercitée hier soir, boulevard Bonne-Nouvelle, par les agents de M. Pietri contre une manifestation populaire, qui a eu, dit-on, plusieurs de ses membres plus ou moins grièvement atteints. Attendons le résultat des délibérations de la Chambre ; dans la terrible crise où nous sommes, il ne peut qu'être conforme aux impérieuses exigences de l'opinion. La nation peut seule se sauver elle-même.

ULYSSE LADET.

Télégraphie privée

L'agence Havas nous transmet les détails suivantes :

Londres, 3 septembre. Les Français ont déposé des armes passées, mais sans compensation particulières ni autre date de remboursement. Le 3 septembre.

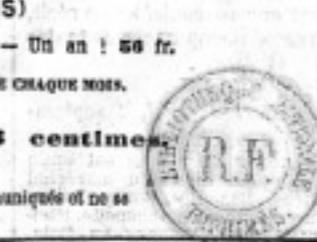
Dès depuis cette dépôse, le maréchal Bazaine a fait, depuis le 31 mai jusqu'au 1^{er} septembre, midi, des efforts presque incessants pour gagner le Nord, mais sans pourvoir y réussir ; ses troupes ayant tenté d'assurer des sorties à Sarreguemines, Noyersville et Boffres, mais partout elles auraient rencontré des troupes prussiennes qui les auraient obligées à rentrer sur Metz.

Du côté des Prussiens étaient engagés les 1^{er} et 2^{me} corps d'armée, et la division du général Kummer.

Londres, 3 septembre.

Les journaux anglais publient une dépêche de Bruxelles, en date d'hier, parlant que 700 Prussiens et 2,000 Français se sont engagés sur le territoire belge. Les uns et les autres sont entrés dans les armes, et avaient été dirigés sur Bruxelles, pour aller à Bruges et à Louvain.

La Gazette de Trieste publie la dépêche suivante :



Le Cœu de Paris

Londres, 30 août.

Les pressions russes ont résolu, à l'issue de la première bataille, de faire une puissance belge au profit de la proposition d'un Congrès qui semble convenu à Berlin. La Russie a promis d'obtenir que la Prusse accorde à cette initiative.

DÉCHÉANCE

Les nouvelles communiquées dans la nuit par le gouvernement à la Chambre n'ont pas besoin d'être commentées, mais elles impliquent des conséquences qu'il est urgent de dégager.

Celui qui a dit un jour que la France « ne périrait pas dans sa main », connaît la France au bord de l'abîme. L'empereur est prisonnier des Prussiens. Il est à la disposition de l'ennemi. Le désastre de l'empire est complet, absolument irrémédiable. Il faut sauver la France de l'empire, il le faut pour le salut public et pour la satisfaction de la conscience publique, et il faut aussi que la séparation soit opérée sans troublé, s'il est possible : cela dépend de la Chambre.

La Chambre eût dû aviser le jour même où elle est entrée en session. Nous disons plus : dès nos premiers revers, la dynastie eût dû s'affranchir d'elle-même, si elle eût eu le moindre sentiment de ce qu'elle devait à la France, et de ce qu'elle avait à soi faire pardonner.

La Chambre ne peut plus différer aujourd'hui qu'elle soit dû faire il y a trois semaines. Elle doit, sur l'heure, démissionner la dynastie dont la fatalité est de livrer la France à l'invasion, et dont la sinistre étoile a voulu, cette fois encore, rester attachée à notre armée, jusqu'à la consommation d'un désastre qui surpassera en douleurs les catastrophes mêmes du premier empire.

La déchéance est un pouvoir exécutif honnête, ferme, résolu, digne de la confiance de la nation, et qui ne se préoccupera que de la nation, voilà ce que les circonstances réclament avant tout, voilà ce que la Chambre a le devoir de nous donner, si elle ne veut pas grossir d'éventualités redoutables la somme connue de nos malheurs.

A. NEFFTER.

Trois heures. — Le bruit se répand que la Chambre a proclamé la République, à la majorité de cent quatre-vingts voix contre douze.

La foule déborde sur les boulevards. Les troupes de ligne, la garde nationale et un nombre immense de citoyens défilent aux cris de « Vive la République ! »

La confiance et l'enthousiasme sont immenses. L'ordre est complet.

A. NEFFTER.

On lit dans la Liberté :

Ne faisons pas inconsidérément violence à la nature des choses !

Ce qu'elle indique, ce qu'elle conseille, ce qu'elle prescrit, c'est la rédaction, le dépôt, l'adoption d'une proposition conçue en ces termes :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du Peuple souverain

Considérant en droit qu'une guerre surprise ou soudaine de l'empereur la plus coupable, et qui devrait conséquemment aboutir à l'invasion et à l'occupation du territoire français par l'armée ennemie, à virtuellement dégagé la nation française des lieux qui l'attachent à l'empire, résultant par les plebiscites des 21 novembre 1850 et 8 mars 1870, et l'a fait rentrer dans le plein exercice de sa souveraineté.

Considérant en fait que cette invasion et cette occupation ne permettent pas de la consulter immédiatement sur le change-

ment de gouvernement que rend urgent et impératif la nécessité de chasser l'étranger du sol national.

Considérant aussi que l'empereur, fait prisonnier, donne son consentement à une capitulation contre laquelle proteste la nation indignée :

Au nom de la France une et indivisible est adoptée la proposition qui suit :

Article I^e.

La Constitution du 14 janvier 1852, révisée le 8 mai 1870, est déclarée nulle et non avenue. La Constitution du 4 novembre 1848, sauf révision ultérieure, selon les formes prescrites, revit tout entière et de plein droit.

En conséquence de la déclaration qui précéda, le premier dimanche du mois qui suivra celui où le soulèvement sera délivré de l'occupation étrangère, il sera procédé, aux termes du chapitre IV de la Constitution du 4 novembre révisée en vigueur, à l'élection de la nouvelle Assemblée législative, et le second dimanche du même mois, aux termes du chapitre V, à l'élection du nouveau président de la République.

Jeudi 30 septembre, l'Assemblée législative qui sera élue en vertu de la loi électorale du 15 mars 1848, aura déclaré qu'elle est régulièrement constituée et où le président de la République, régulièrement élu, aura été régulièrement proclamé, tous les pouvoirs que leur attribue la Constitution, revêtus en vigueur, sont conférés au général Trochu, qui leur rendra compte de l'usage qu'il en aura fait à l'expiration ci-dessous fixée de cette dictature, légitimée par la nécessité de sauver l'honneur et l'intégrité de la France.

Article 2.

Le général Trochu aura le titre de chef du pouvoir exécutif, président du conseil.

En cette qualité, il choisira les ministres qu'il jugera utile de s'adjointre.

Débâcle en séance publique à Paris, le 4 septembre 1870, au nom de la France envahie.

Le président et les secrétaires du Corps législatif.

Que cette proposition, prenant la place de celle de M. Jules Favre, soit votée ce matin par le Corps législatif, et ce soit la France, rentrée en pleine possession d'elle-même et pourvue d'un gouvernement régulier, qui a subi l'épreuve des années 1848, 1850 et 1852 aura fait l'économie d'une révolution.

Ce matin, M. Ferdinand de Lessens s'est présenté aux Tuilleries. Admis auprès de l'empereur dont il est, on le sait, le parent, il lui a exposé que l'abdication pouvait seule conjurer les dangers que courrait le pays. L'empétrice a paru se rendre aux motifs que faisait valoir M. de Lessens ; elle a pris un projet d'abdication qu'il avait rédigé à l'avance, et s'est rendue auprès des ministres réunis en conseil.

La déchéance est un pouvoir exécutif honnête, ferme, résolu, digne de la confiance de la nation, et qui ne se préoccupera que de la nation, voilà ce que les circonstances réclament avant tout, voilà ce que la Chambre a le devoir de nous donner, si elle ne veut pas grossir d'éventualités redoutables la somme connue de nos malheurs.

A. NEFFTER.

Le conseil des ministres a adressé la proclamation suivante au peuple français :

Français !

Un grand malheur frappe la patrie.

Après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal de Mac-Mahon contre 300,000 ennemis, 40,000 hommes ont été faits prisonniers.

Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée, en remplacement du maréchal Mac-Mahon, gravement blessé, a signé une capitulation.

Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage.

Paris est aujourd'hui en état de défense.

Les forces militaires du pays s'organisent.

Avant peu de jours, une armée nouvelle sera sous les murs de Paris ; une

autre armée se forme sur les rives de la Loire.

Votre patriotisme, votre union, votre énergie sauveront la France.

L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte.

Le Gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comportie la gravité des événements.

Le conseil des ministres,

Général de Palikao, Henri Chevreau,

amiral Rigault de Genouilly,

Jules Brane, prince de la Tour-

d'Avrange, Grandperret, Clément

Daviron, Magne, Busson-Billaud, Jérôme David.

et demie du soir.

La capitulation par laquelle toute l'armée française est prisonnière de guerre, est maintenant conclue avec le général de Wimpffen, qui conserve le nom du maréchal Mac-Mahon, tel quel est blessé.

L'empereur Napoléon s'est rendu à moi seulement pour ma personne, parce qu'il n'a pas le commandement et qu'il aimerait dominer tout à l'imperatrice régnante à Paris.

Je fixerai le séjour de l'empereur Napoléon, après lui avoir parlé dans un rendez-vous qui aura lieu sur-le-champ.

Quel changement amène par la Providence divine !

ABONNEMENTS (DEPARTEMENTS)

Trois mois : 17 fr. — Six mois : 34 fr. — Un an : 68 fr.

LES ABONNEMENTS DURÉENT DES 1^{er} ET 10 DE CHAQUE MOIS.

Un numéro (départements) 20 centimes.

ANNONCES : Rue FAUCONNET-SALVIEZ, 8, place de la Concorde, 1^{er} arrondissement.Télégraphie privée : Rue FAUCONNET-SALVIEZ, 8, place de la Concorde, 1^{er} arrondissement.

Ordre d'envoi réservé à la rédaction.

CORPS LÉGISLATIF

Midi

A midi, le général de la Concorde est barré à son entrée par une compagnie de gendarmes à cheval, une compagnie de gendarmes à pied, et de nombreux sergents de ville. Des groupes assez nombreux se forment sur la place. Vers midi un quart, une compagnie de gardes nationaux sans armes débouche de la rue Royale, traverse la place entourée d'une foule nombreuse, et se trouvant arrêtée à l'entrée du pont par les gendarmes, se range en bataille sur lequel.

Munich, 2 septembre, 11 h. 50 du soir. Une dépêche officielle de Malmaison (2^e arrondissement) avant midi, annonce que le maréchal Bazaine a essayé, sans interruption depuis le matin du 1^{er} septembre jusqu'à midi, de se faire ouvrir la porte de la caserne de la rue Royale. Les gendarmes croient la barricade contre les gendarmes, quand probablement sur un ordre supérieur, les rangs de la gendarmerie s'ouvrent et la colonne de gendarmes parvient à s'établir sur le pont.

La foule, assez considérable déjà, se précipite devant tous les députés qui viennent au Palais-Bourbon et fait entendre le cri de : « Vive la France ! vive l'armée ! »

Les abords du palais sont gardés par des municipaux à pied, les côtés par de la cavalerie. On peut traverser le pont qu'en exhibant une carte d'entrée.

A l'intérieur du Corps législatif, un bataillon de la garde nationale, de l'infanterie de ligne dans les cours et les jardins.

Le dégagement des troupes nous paraît très considérable ; mais la foule grossit à chaque instant, et la garde nationale arrive en masses compactes.

Bruxelles, 2 septembre. On annonce de Bouillon que, à la suite des combats livrés par l'armée du maréchal Mac-Mahon, plus de 3,000 Français, parmi lesquels un général et plusieurs officiers d'état-major ont passé la frontière et ont été défaits.

On affirme également qu'on aurait l'intention de nommer un conseil de régence, avec M. de Palikao comme lieutenant général. Nous devrons constater, toutefois, que cette nouvelle invraisemblable est généralement accueillie par des sourires d'incredulité.

Vienne, samedi, 9 h. 50 du matin. On remarque une grande activité dans les cercles diplomatiques. Les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et d'Italie sont en conférence continues avec le comte de Beust. Des propositions positives des neutres aux belligérants paraissent immuables.

Le Fouisseur, l'Indépendance belge d'hier soir, a reçu, à la dernière heure, la dépêche suivante :

Lord Granville va proposer un armistice. Tous les gouvernements neutres sont d'accord pour conseiller à l'Allemagne de ne pas détruire la France, ce qui éterniserait la guerre.

Le conseil des ministres est convoqué pour lundi.

La ligne de bataille s'est étendue de Bruxelles à La Chapelle (1).

Une grande quantité de blessés allemands et français ont été, pour des motifs probables d'humanité, recueillis sur le territoire belge.

Plus de 3,000 Français, avec 500 chevaux, des canons et des siennes ont passé la frontière, et mis les armes à Virton, ce matin à trois heures.

Bruxelles, 3 septembre